

A la Une



Normalisation et aménagement durable

Le second petit-déjeuner du PFVT s'est tenu le 28 octobre 2014. Mélanie Rimbault et Etienne Cailleau, représentants d'AFNOR sont intervenus sur le thème : normalisation et Aménagement durable. Ils répondent à quelques questions du secrétariat technique du PFVT.

Quelles sont les missions d'AFNOR ?

AFNOR est un groupe international présent dans plus de 36 pays et qui intervient dans 4 grands domaines : la certification et l'évaluation, la normalisation, les éditions de solutions et de services d'informations, la formation et le conseil. AFNOR normalisation anime le système français de normalisation. Les acteurs impliqués en normalisation sont les pouvoirs publics, les industriels, les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, les distributeurs, les entrepreneurs et représentent près de 20 000 membres. La mission de normalisation et diffusion de normes est reconnue d'intérêt général (Décret 2009)

Qu'est-ce que la normalisation ?

Il est important de distinguer normes volontaires (AFNOR) et normes réglementaires (lois, décret qui s'imposent). Une norme volontaire est établie par consensus et définit par exemple le niveau de qualité et de sécurité des produits. En amont, la normalisation fournit des méthodes et des résultats de référence. En aval, elle facilite la diffusion des idées et des techniques novatrices.

80% des normes sont élaborés en Europe et à l'international. Quels sont les enjeux pour la France ?

AFNOR organise la remontée de la position française au sein des comités européens ou internationaux qui élaborent les normes. Cette position est établie par consensus au sein d'une commission de normalisation où chaque membre a la capacité à défendre ses attentes, sa stratégie.

Quels sont les enjeux en matière de normalisation dans le domaine de l'aménagement durable résilient ?

L'objectif est d'aider les villes et les territoires à devenir durables et résilients. Le premier enjeu est la profusion d'initiatives aussi bien au niveau national (référentiels, guides, etc.) qu'au niveau international (banques de développement, OCDE, ONU Habitat, etc.). Ensuite, un second enjeu est la représentation de tous les acteurs concernés dans les travaux de normalisation. À titre d'exemple, des progrès sont à faire pour impliquer les collectivités locales qui, si elles ne sont pas présentes dans la commission de normalisation, disposent au sein d'AFNOR d'une instance de concertation (CCNC).

Un autre enjeu est lié aux différentes approches : démarche "technologique" de la ville intelligente (développée par la commission européenne), ou approche plus holistique de la ville durable (soutenue par l'ISO), Enfin, la communication sur ces outils (technologies et outils volontaires) et sur la terminologie sont également des enjeux essentiels.

Comment AFNOR porte-t-elle la voix des acteurs français au niveau européen ? Au niveau international ?

Outre sa participation aux instances de gouvernance du **Comité européen de normalisation** qui regroupe 33 pays, AFNOR assure le secrétariat de 21% des comités techniques qui préparent les normes (2^e rang). Actuellement, un groupe de coordination européen sur les « villes et communautés durables et intelligentes » travaille sur l'identification des parties prenantes et une cartographie des normes existantes. L'objectif de ce rapport, publié fin 2014, est de fournir des recommandations et d'identifier les futurs besoins.

AFNOR est le 3^e membre contributeur de l'**Organisation internationale de normalisation (ISO)**. La France assure la présidence et le secrétariat du comité technique ISO/TC 268 Aménagement durable, en charge d'élaborer des normes et des documents techniques dans le domaine de l'aménagement durable.

À ce jour, deux documents ont été publiés : ISO 37120 Aménagement durable et résilient des communautés – Indicateurs de performance des services urbains et de la qualité de vie dans les villes ; ISO TR 37150 Infrastructures communautaires intelligentes – Revue des activités existantes applicables à la métrique.

5 projets de norme sont en cours d'élaboration : deux dans le domaine de l'aménagement durable et résilient et deux en matière d'infrastructures communautaires intelligentes. Le dernier portera sur un recensement et une analyse des indicateurs existants sur le développement durable et la résilience de villes.

La position française portée au sein du comité technique ISO/TC 268 est préparée, de façon consensuelle, par la Commission de Normalisation française Aménagement Durable et Résilient (CN ADR). La commission de normalisation a pour mission de définir une position française harmonisée, de mobiliser l'expertise et de contribuer à l'élaboration des normes (vérification, organisation des enquêtes publiques, vote, proposition de sujets).

Comment les acteurs peuvent-ils être impliqués dans les travaux de normalisation ?

S'impliquer dans les démarches de normalisation permet d'anticiper les futures exigences du marché, valoriser ses pratiques, produits ou services. Tout acteur intéressé peut participer, selon les conditions d'accès aux travaux. Au niveau français, la participation au comité technique ISO/TC 268 et/ou le suivi des projets qui y sont élaborés est possible en devenant membre de la Commission de Normalisation Aménagement Durable et Résilient (CN ADR).

En bref

- Le rapport "**La ville durable, une politique publique à construire**", remis par R. Peylet, a été remis, le 30 octobre, au Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner et à la Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville, Myriam El Khomri. Le Premier ministre, Manuel Valls, a confié au Directeur général de l'ANRU, Pierre Sallenave, la **mission de préfiguration de l'Institut pour la ville durable** qui se conclura au 1^{er} trimestre 2015. « Il s'agit [...] de définir un cadre commun pour que [les] acteurs [...] trouvent un lieu d'échanges pérenne, fédèrent leurs moyens et leur expertise. » L'Institut visera à coordonner les politiques publiques ; fédérer et capitaliser les initiatives (éco-quartiers, projets ANRU, etc.) ; rassembler les acteurs qui contribuent à porter, à l'international, la vision et l'expertise française et accompagner les acteurs afin de « catalyser l'émergence de la ville durable » a précisé Myriam El Khomri. Plus d'[Informations](#)
- Le premier **forum urbain national au Cameroun** s'est tenu du 11 au 15 octobre sur le thème « planification et maîtrise du développement urbain - Passer des idées aux actions ». Appuyé par la France, il se tiendra tous les deux ans et rassemblera les acteurs du développement urbain camerounais.
- Participez à l'**enquête** sur le **Gouvernance urbaine** lancée par **CGLU, ONU Habitat** et coordonnée par LSE : une approche holistique basée sur les expériences concrètes des villes.
- La **FNAU** organise les **35^e rencontres des agences d'urbanisme** les 17 et 18 novembre. Les échanges porteront sur « la recherche du bien commun territorial ». Le 17 novembre, un atelier sera dédié à la métropole durable dans les agendas urbains européen et international. [Inscrivez-vous.](#)



Campus de la Campagne urbaine mondiale
15- 17 octobre 2014 Caserta, Italie

Pour aller plus loin



- AFNOR** présente la **normalisation** : organisation, gouvernance, acteurs, secteurs d'intervention. [Retrouvez la publication](#)
- Découvrez les échanges sur les **villes et les citoyens pour une développement inclusif** organisés par la **Banque Mondiale**
- Problèmes économiques n°3093 : Les villes dans la globalisation.** Découvrez les articles sur le rôle des centres urbains dans l'économie mondiale, l'innovation et les villes intelligentes, etc. Commandez la [revue](#).
- La revue foncière** publie son premier numéro sur *Capter les plus values : la piste brésilienne*. Découvrez son [sommaire](#) et abonnez-vous!

Opportunités

- DIAL, l'Université Paris Dauphine et l'IRD** organisent le 3^e colloque international sur le thème « barrières au développement ». Les chercheurs intéressés sont invités à envoyer des articles relatifs aux thèmes suivants : défaillances des marchés et de l'État ; frontières, mobilité géographique, transport ; mobilités sociales ; Inégalités pauvreté ; confiance et cohésion sociale. Les contributions sont attendues pour le 15 février. Modalités sur le [site de la conférence](#).

Retrouvez toutes les offres dans la [rubrique Opportunités](#) du site du PFVT

Agenda

06 novembre 2014 - 14h30-18h
Réunion de concertation
nationale - Habitat III
Centre de conférence du MAEDI
27 rue de la Convention Paris 15^e

29-30 novembre 2014
XVe Sommet de la Francophonie
Dakar - Sénégal

Rejoignez le PFVT !

Les acteurs français sont invités à signer la charte d'engagement et remplir le bulletin d'adhésion, téléchargeables sur le [site du PFVT](#).